

MESURES CONCERNANT L'ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL	ENTREPRISES (y.c. entreprises culturelles)			INDÉPENDANTS (y.c. acteurs culturels)			ASSOCIATIONS CULTURELLES D'AMATEURS
	Salaires pris en charge par le chômage partiel Extension du chômage partiel, notamment aux employés à durée déterminée et temporaires. 80% du salaire. Informations Berne Informations Jura		Aide sous forme de liquidités Crédits bancaires (max. 10% du chiffre d'affaire annuel) Informations fédérales Report de paiement Suspension des poursuites et des faillites, etc.	Revenu pris en charge par l'allocation perte de gains pour indépendants Indemnités en cas d'annulation d'engagement ou d'événement propre. Indemnités journalières de 196.-/jour Informations Berne Informations Jura		Report de paiement Suspension des poursuites et des faillites, etc.	
MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR LE SECTEUR CULTUREL	ENTREPRISES CULTURELLES			ACTEURS CULTURELS			
	SALAIRES POUR LES EMPLOYÉS	Indemnités Pour entreprises culturelles avec ou sans but lucratif. Indemnités en cas de fermeture, ou de report de manifestations ou de projets. Max. 80% des pertes financières. Informations Berne Informations Jura Demande Berne Demande Jura	Aides d'urgence sous forme de liquidités Aides d'urgence sous forme de crédit aux entreprises sans but lucratif. Max. 30% des comptes annuels, sous forme de prêts sans intérêts.	Aide d'urgence Aides d'urgence pour couvrir les frais d'entretien immédiats, en complément des indemnités en cas de perte de gains pour les indépendants. Max. 196.-/jour. Demandes	Indemnités Indemnités en cas de fermeture, d'annulation ou de report de manifestations ou de projets. Max. 80% des pertes financières Informations Berne Informations Jura Demande Berne Demande Jura		Aides financières Pour les associations d'amateurs actives dans le domaine du théâtre et de la musique. Indemnités en cas d'annulation ou de report de manifestations. Max. 10'000.-/association culturelle. Informations fédérales
		COMPENSATION DES PERTES FINANCIÈRES	ATTRIBUTION DE CRÉDITS	REVENU	COMPENSATION DES PERTES FINANCIÈRES	ATTRIBUTION DE CRÉDITS	COMPENSATION DES PERTES FINANCIÈRES